

## ► ENTREPRISE INDIVIDUELLE ◀ CHANGEMENT DE NOM COMMERCIAL, NOM PROFESSIONNEL OU ENSEIGNE



## ASSISTANCE AUX FORMALITES

### I. Votre interlocuteur unique :

Un expert en formalités vous apporte un conseil personnalisé, l'analyse approfondie et le suivi de votre dossier (la liste des pièces à fournir suivant le secteur d'activité et le statut juridique, la qualification requise par métier, l'évaluation de la cohérence des éléments fournis)

### II. Contactez votre expert :

1. Par courrier, en complétant le formulaire joint pour favoriser une échange simple et rapide avec votre conseiller,
2. En vous rendant à la Chambre de Métiers d'Alsace de votre secteur, sans rendez-vous, afin de rencontrer votre conseiller, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15, (sauf mardi et jeudi après-midi)
3. En prenant rendez-vous avec votre conseiller par téléphone via le Service Info Conseil Clients, aux numéros indiqués plus haut, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h15.

### III. Coût :

35 € par chèque à l'ordre de la CMA

## PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE

Retrouvez les documents à télécharger sur  
notre site internet :

[www.cm-alsace.fr](http://www.cm-alsace.fr)

Rubriques

➤ Créer et Reprendre  
Centre de Formalités  
des Entreprises

### Formulaire :

1 formulaire P2 ([document à télécharger](#))

1 formulaire NDI si déclaration relative au nom de domaine du site internet ([document à télécharger](#))

### **Document complémentaire à joindre en annexe du formulaire :**

#### **I. CHANGEMENT, AJOUT OU SUPPRESSION DE NOM COMMERCIAL / NOM PROFESSIONNEL**

*Appellation sous laquelle est exercé le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise*

- Pas de pièce justificative

#### Frais à verser

##### **Micro-entreprise :**

- **Gratuit**

##### **Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace en cas d'activité uniquement artisanale**

- **40,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

##### **Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace et au Tribunal Judiciaire en cas d'activité artisanale et commerciale**

- **13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**
- **93,70 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

#### **II. CHANGEMENT, AJOUT OU SUPPRESSION D'ENSEIGNE**

*Signe extérieur, visible, apposé sur la façade d'un établissement permettant d'individualiser une entreprise ou un commerce, de l'identifier, de le localiser géographiquement et de fidéliser une clientèle*

- Pas de pièce justificative

#### Frais à verser

##### **Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace en cas d'activité uniquement artisanale**

- **40,00 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**

##### **Frais de modification à la Chambre de Métiers d'Alsace et au Registre du Commerce et des sociétés en cas d'activité artisanale et commerciale**

- **13,33 € par chèque à l'ordre de la Chambre de Métiers**
- **48,70 € par chèque à l'ordre du Tribunal Judiciaire**

## SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :.....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de Formalités des Entreprises (CFE) :

### Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

**ou**

### Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 70,00 €

Modification : 35,00 €

---

### Mes coordonnées :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :